

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
ANT EDITIONS**



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ANT Editions dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

ANT EDITIONS			
Date d'adhésion au programme	29/03/2023	Date d'engagement dans le programme	07/04/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	12/11/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique est assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).

Le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider la suite de la mise en œuvre ou le dépôt d'une nouvelle démarche d'engagement.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	4
II. Evaluation	5
II.1 Synthèse de l'évaluation	5
II.1.1 Adéquation des informations fournies	5
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	5
II.1.3 Conclusion évaluative.....	5
III. Recommandations	6
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	6
III.1.1 Précision du plan d'action.....	6
III.1.2 Complément au plan d'action	6
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	6

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Ant Editions est une maison d'édition de bandes dessinées située dans la Drôme.
Secteurs d'activité	Maison d'édition. L'entreprise fonctionne autour d'une approche sociale (juste rémunération des autrices et auteurs) et environnementale du métier (actions concrètes, choix des fournisseurs et engagements forts comme le refus de mise au pilon des invendus).
Chiffre d'affaires	Non communiqué
Nombre d'employés	<10 salariés
Site web de l'entreprise	https://www.ant-editions.com/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise dispose d'engagement préexistant, notamment :

- Choix des fournisseurs (impression en France, Imprim' vert, papier provenant de forêts gérées durablement)
- Aucun livre mis au pilon (pratique courante dans le secteur)
- Actions ponctuelles : reforestation, engrais verts offerts au lectorat, papier ensemencé pour la communication

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie les enjeux majeurs suivants :

1. La provenance du papier (nécessité d'avoir une filière durable et écologique en France) et la gestion des stocks de livres nécessitant une réflexion globale autour de la chaîne du livre, la surproduction et la surimpression.
2. Arriver à généraliser les opérations en faveur de la biodiversité, en associant aussi bien les autrices/auteurs que le lectorat dans son ensemble.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Fonctionnement même de la maison d'édition : le périmètre concerne l'ensemble des choix pris au sein de la maison d'édition.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans (2023 – 2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	1	Nombre d'actions complémentaires	1
Actions cœur de métier	• 0 livre mis au pilon et impression réellement durable dès à présent		
Actions complémentaires	• S'associer avec une structure locale pour créer une zone réservée à la faune sauvage, avec une dimension pédagogique auprès du public		

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a complété l'ensemble des champs attendus dans le dossier. L'analyse des principaux enjeux reste toutefois très succincte, même pour une micro-entreprise.

Le plan d'action est entièrement renseigné même si les informations ne sont pas toujours fournies dans la bonne case.

Le rapport de suivi est partiellement renseigné, il manque principalement le suivi pour la deuxième action. Il aurait aussi été bienvenu d'apporter une réponse plus complète sur la mise en œuvre de l'amélioration continue. La réponse évasive rend difficile l'évaluation du critère.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action est pertinent et cohérent, avec une action cœur de métier répondant directement aux principales pressions identifiées (approvisionnement en papier et pilon) et un pilotage adapté à la taille de la structure. Des marges de progression subsistent sur la précision des objectifs chiffrés et l'implication accrue de parties prenantes externes déjà identifiées, afin de renforcer la mesurabilité et l'ambition du plan dans la durée.

L'entreprise a fait preuve d'une adaptation pertinente, avec des ajustements opérés en fonction des contraintes économiques tout en conservant l'esprit de la finalité initiale des actions. Les actions ont été globalement mises en œuvre conformément au calendrier prévu, avec notamment une certification sur le dernier livre publié.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Pour un prochain plan d'action, l'entreprise pourra continuer de s'impliquer dans des dynamiques locales et maintenir ou affiner ses engagements existants. Dans cette dynamique il pourra également être pertinent de préciser comment le plan d'action s'articule avec la Stratégie nationale pour la biodiversité ou une stratégie régionale.
- Dans un renouvellement du plan d'action, l'entreprise pourrait préciser son engagement sur ses approvisionnements avec un objectif chiffré d'impression répondant à des critères définis (tels que ceux mentionnés dans l'action). Pour aller plus loin, une réflexion pourrait également être menée sur l'intégration de papier recyclé et d'encre issues de ressources renouvelables.
- L'entreprise pourra également préciser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action afin d'anticiper leur disponibilité.
- L'entreprise pourra préciser les échéances de ses actions directement dans les intitulés SMART (ex ici préciser que l'action 2 devait être menée d'ici fin 2025).

III.1.2 Complément au plan d'action

- Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait détailler les principales dépendances aux services écosystémiques et pressions appliquées sur sa chaîne de valeur et sur le cycle de vie d'un livre pour affiner son analyse
- L'entreprise pourrait également, suite à ce diagnostic, affiner les critères de durabilité de l'impression ou construire de nouvelles actions (protection des forêts ou autres écosystèmes de dépendances fortes, restauration des écosystèmes locaux...).
- Il pourrait également être intéressant d'impliquer des parties prenantes externes dans un prochain plan d'action (tels que des auteurs et/ou revendeurs) via des actions dédiées ou en les impliquant sur les actions identifiées.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- L'entreprise est encouragée à impliquer ses parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'action et décrire cette implication dans le suivi (implication des collaborateurs, dialogues avec les fournisseurs, échanges avec les clients...)
- Pour aller plus loin dans un prochain plan d'action, il serait intéressant de détailler un peu plus les freins rencontrés et les leviers activés.
- Pour un prochain plan d'action, il serait intéressant pour l'entreprise de détailler les moyens mobilisés pour la mise en place du plan d'action.